

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2010

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 22 novembre 2010, à 20 heures, salle du Conseil.

Etaient présents : M. Jean-Marc Uhry Maire – MM Bernard Bouhet, Yves Arnal, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjoint – Mmes Marie Chaix, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Nicole Oleï, Martine Donnet, MM David Wager, Francis Dal, Mme Micheline Burgun, MM, Charles Hamon, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Françoise Gauthier, MM Gilbert Allouard, Eric Arnol, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme Gauthier pour Nicole Oleï
M. Allouard pour M. Minard
M. Arnol pour M. Claude Sirand
Mme Pugnale pour Mme Donnet.

Secrétaire de séance : M. Claude Sirand.

Le compte rendu du conseil municipal du 13 septembre 2010 n'appelle aucune remarque.

En préambule de séance, M. Gonnellaz, technicien de l'Agence Locale de l'Energie, dresse le bilan énergétique de l'année 2009.

Puis les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec quatre pouvoirs de Mmes Gauthier et Pugnale et de MM Allouard et Arnol, Conseiller Municipaux.

FINANCES

Présentée par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- en application de l'article L 251 A du Livre des procédures fiscales, la remise gracieuse d'une pénalité de 466 € due par un administré pour un défaut involontaire de paiement de taxes d'urbanisme à la date d'exigibilité.

Présentés par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- un virement de crédits sur le budget de l'eau suite à une erreur d'affectation,
- un virement de crédits sur le budget communal consécutif à l'annulation d'un camp organisé par le centre de loisirs et déjà payé par les parents,
- la prise en charge de deux stages BAFA de base organisés par les CEMEA pour deux animateurs du Centre socioculturel et Sportif.

PERSONNEL

Présentée par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- la création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe.

ZONE ARTISANALE

Présentée par M. Francis Dal, Conseiller Municipal Délégué,

- la vente d'un local artisanal sis à Poisat 12-14 place Bernard Palissy au prix de 182 000 €.

DIVERS

Présenté par M. Bernard Bouhet, Adjoint

- le rapport sur l'évaluation des charges transférées à la Métro par la commune de Venon suite à son intégration dans la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2010.

INFORMATION

M. Jean-Louis MINARD présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du traitement et de valorisation des déchets urbains pour l'exercice 2009. Puis M. Bernard Bouhet, le rapport d'activité de la communauté d'agglomération pour l'année 2009.

Enfin, conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du conseil de la signature,

- d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'un tracteur et d'équipements annexes, avec les Ets LOUBET,
- d'une renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la vente d'un bien sis à Romage au prix de 230 000 €,
- d'une renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la vente d'un bien sis à Poisat 27 avenue Pierre Mendès France au prix de 550 000 €,
- d'une convention fixant les modalités de mise en fourrière des véhicules avec la SARL PRAT sise à St Martin d'Hères,
- d'une convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire Paul Langevin avec la ville de St Martin d'Hères,
- d'une renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la vente d'un bien sis à Poisat 27 rue Hector Berlioz au prix de 530 000 €.

Le présent compte rendu sera validé lors du prochain conseil municipal.